

SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'OIT

Distribution:

[lien](#)

SU/AGM/2025/2/D.2/Add.

9 octobre 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE **DEUXIEME SESSION**

9 octobre 2025

Amendement des Statuts du Syndicat

Référendum sur les modifications proposées (12 août au 19 septembre 2025)

Conformément à la procédure prévue par l'Article 37 et l'Annexe VI des Statuts du Syndicat concernant les référendums, l'Assemblée générale annuelle doit maintenant prendre note des résultats obtenus lors du référendum organisé récemment en vue de modifier les Statuts du Syndicat du personnel.

Le 19 septembre 2025, le scrutateur principal a informé les membres du Comité du Syndicat du personnel des résultats du référendum sur les modifications proposées aux Statuts.

Ces résultats sont les suivants :

- Pour la question 1, le nombre total de votes positifs s'élève à 846, soit 98,3 % des suffrages exprimés.
- Pour la question 2, le nombre total de votes positifs s'élève à 839, soit 97,7 % des suffrages exprimés.
- Pour la question 3, le nombre total de votes positifs s'élève à 822, soit 98,3 % des suffrages exprimés.

Au total, 2 289 bulletins électroniques ont été envoyés et 914 votes ont été reçus, dont 0 n'étaient pas valides, ce qui représente un taux de participation de 39,9 %.

Résultats détaillés :

	Total votes (914)		
	Oui	Non	Abstention
1	846	15	53
2	839	20	55
3	822	14	78

Texte du référendum

Chers membres,

Le Comité du Syndicat a demandé à la Commission électorale d'organiser un référendum, tel que le prévoit le paragraphe 5 de l'Annexe VI des « Statuts » du Syndicat ([disponible ici](#) sur le site web du Syndicat), qui sera organisé conformément aux principes énoncés dans l'Annexe III de ces mêmes « Statuts ».

L'objectif de ce référendum est de modifier les « Statuts » afin d'améliorer le fonctionnement du Syndicat, à la suite de l'examen systématique entrepris en 2023. Les « Statuts » en vigueur, adoptés en 2016, sont obsolètes, et parmi les processus qu'ils contiennent, plusieurs ne reflètent plus les besoins actuels.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter visent à accorder la terminologie, les processus et les structures avec les pratiques actuelles, ainsi qu'avec la réalité organisationnelle en constante évolution de l'OIT et du Syndicat. Ces mises à jour visent à renforcer la gouvernance et le fonctionnement interne.

Nous vous prions de bien vouloir étudier les propositions ci-jointes, qui comprennent les justificatifs et documents d'appui nécessaires, et de voter sur les questions 1 à 3.

Merci.

[VEUILLEZ TROUVER ICI UN APERÇU DE TOUS LES AMENDEMENTS PROPOSÉS \(PARTIES 1,2,3 et 4\)](#)

[VEUILLEZ TROUVER ICI UNE VERSION MODIFIÉE DES STATUTS DU SYNDICAT DU PERSONNEL QUI INCLUT TOUS LES AMENDEMENTS \(VEUILLEZ NOTER QUE CECI EST JUSTE POUR RÉFÉRENCE ET SEULEMENT EN ANGLAIS\)](#)

Question 1: Acceptez-vous les amendements proposés dans la section 1 des propositions ?

Question 2: Acceptez-vous les amendements proposés à la section 2 et les amendements consécutifs à la section 3 des propositions ?

Question 3: Acceptez-vous les amendements visant à remplacer l'annexe IV par la nouvelle annexe V telle que détaillée dans la proposition de la section des anciens fonctionnaires ?

[VEUILLEZ TROUVER ICI LE TEXTE COMPLET DE LA NOUVELLE ANNEXE V](#)